Burundi : perpétuité requise contre 46 militants du parti d'opposition MSD

@rib News, 18/03/2014 â€“ Source AFPLe Parquet burundais a requis mardi la prison Ã perpÃ©tuitÃ© contre 46 militants (photo) du parti d'opposition burundais MSD, jugÃ©s pour participation Ã un mouvement insurrectionnel armÃ© aprÃ¨s de rÃ©cents affrontements avec la Police, a-t-on constatÃ© sur place.La dÃ©fense, qui contestait la procÃ©dure d'urgence utilisÃ© par le Parquet, s'est retirÃ©e aprÃ¨s le refus de la Cour de renvoyer l'audience et n'a pas plaidÃ©. Le verdict est attendu vendredi.
Le substitut du procureur, Anastase Habonimana, a requis une peine de servitude pÃ©nale Ã perpÃ©tuitÃ© pour 46 accusÃ©s dont cinq femmes - poursuivis pour participation Ã un mouvement insurrectionnel armÃ©, et une peine de 15 ans de prison pour 22 autres poursuivis pour tentative de participation Ã un mouvement insurrectionnel armÃ©.Deux mineurs, accusÃ©s du premier chef, ont Ã©tÃ© renvoyÃ©s devant une chambre spÃ©ciale pour mineurs qui siÃ©gera mercredi. Un 71e accusÃ© a Ã© blanchi avant le procÃ¨s.Ces militants du Mouvement pour la SolidaritÃ© et le DÃ©veloppement (MSD) ont Ã©tÃ© arrÃªtÃ©s le mars aprÃ¨s des affrontements particuliÃ¨rement violents avec la police, au cours desquels des policiers avaient Ã©tÃ© pris en otage au siÃ¨ge du parti Ã Bujumbura.Une vingtaine de militants avaient Ã©tÃ© blessÃ©s, dont certains par balles, lors de l'assaut donnÃ© par la police, qui avait accusÃ© des membres du MSD d'avoir ouvert le feu les premiers.Le prÃ©sident du MSD, l'ex-journaliste Alexis Sinduhije, l'un des plus farouches opposants au prÃ©sident burundais Pierre Nkurunziza, est en fuite et poursuivi pour avoir organisÃ© une insurrection armÃ©e et est lui aussi passible de la perpÃ©tuitÃ©.La dÃ©fense a dÃ©noncÃ© le refus des juges d'organiser un procÃ¨s Ã©quitable et juste et seuls les avocats de cinq accusÃ©s, qui assurent avoir Ã©tÃ© arrÃªtÃ©s par erreur par la police alors qu'ils dÃ©ambulaient dans la rue, ont acceptÃ© de plaider.Â«Â Nous avons dÃ©cidÃ© de nous retirer parce que la Cour nous refuse l'exercice des droits fondamentaux de la dÃ©fense. Certains avocats n'ont pas encore lu leurs dossiers, nous avons soulevÃ© des questions prÃ©alable de compÃ©tence du tribunal (...) mais la Cour a refusÃ© de nous Ã©couterÂ Â», a justifiÃ© Me Prosper Niyoyankana.Le prÃ©sident de l'Association pour la Protection d prisonniers et des droits humains, Pierre-Claver Mbonimpa, a dÃ©noncÃ© un procÃ¨s politique, estimant que tout a Ã©tÃ© Ã©c d'avance.Â«Â C'est un rÃ©quisitoire dur, trÃ¨s dur, mais c'est pour servir d'exemple, pour que plus personne ne tente de dÃ©stabiliser ce paysÂ Â», a de son cÃ´tÃ© dÃ©clarÃ© un magistrat ayant requis l'anonymat.